



Injonction de payer exécutoire

Par deprime

bonjour comment savoir si ma dette est éteinte et si oui est il possible de recevoir une signification d'ordonnance de payer exécutoire?

J'ai contracté un crédit pour l'achat d'une voiture en 2010 et lorsque je me suis retrouvé en chômage j'ai demandé un échéancier puis lors de mon déménagement je les ai appelés pour communiquer mon nouveau RIB. Ils ont prélevés 2 mois et plus rien par la suite entre temps j'ai déménagé plusieurs fois et aujourd'hui je reçois ce document. Je ne sais que faire pour éviter d'être saisi.

Par ESP

BONJOUR,

A quelle date avez-vous effectué le dernier paiement ?

""ils ont prélevés 2 mois et plus rien par la suite""

Pourquoi ne pas avoir réagi alors ?

Avez-vous communiqué vos nouvelles adresses ?

Dans la négative, vous avez accumulé les raisons d'avoir des ennuis.

A ce stade, votre dette peut-être prescrite si un jugement vous condamnant date de plus de 10 ans et qu'aucune mise en demeure ne vous est parvenue depuis.

Concernant les délais de prescription

[url=<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Delais-de-prescription>]<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Delais-de-prescription>[/url]

Par deprime

Je leur ai envoyé un courrier avec accusé de réception en leur communiquant mon nouveau RIB comme convenu par téléphone mais ils ont omis de me préciser que la procédure était en cours. Mon dernier paiement a eu lieu le 10/11/2011 selon eux donc c'est fichu.

Par ESP

Sans doute devriez-vous contacter une association de défense du consommateur ou un avocat.

Par deprime

J'ai déjà appelé le service de consommation qui a dit que cela ne servait à rien de payer une adhésion de 40 euros et qu'on n'est pas sûre d'obtenir gain de cause... en gros j'ai frappé à beaucoup de portes et je n'ai pas beaucoup de réponse.

Par ESP

Qu'avez-vous reçu exactement ?

Par deprime

j'ai reçu une injonction de paiement exécutoire je n'ai qu'un mois pour faire une opposition le problème c'est que le tribunal se trouve en Guadeloupe et je n'ai pas les moyens de m'y rendre ni de me faire assister par un avocat .il ne me reste que 26 jours et le temps est limité. cela devient très vite une course contre la montre.

Par ESP

Mais vous pouvez peut-être bénéficier de l'aide juridictionnelle ?

Dans un premier temps, l'opposition se forme par courrier R/AR...

[url=https://www.assistant-juridique.fr/audience_opposition_injonction_payer.jsp]https://www.assistant-juridique.fr/audience_opposition_injonction_payer.jsp[/url]

Par deprime

merci pour vos réponses

Par ESP

Je vous en prie.